

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 février 2024

Présents : Stéphane Ginevra, Capucine Malbrain, Camille Sanchis, Martine Duffaud, Pierre François Léonard, Jean-Paul Carlier, Guillaume Domecq, Romain Poyet

Excusé : Guy Vernet

Absents : Marion Gros-Dumoulin, Gilles Helft

Secrétaire de séance : Pierre François Léonard

Une habitante était présente à ce conseil

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu qui est donc adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Déneigement
- Transfert de la compétence Eau
- Contrat Agent
- Prime inflation
- Subvention Sapeurs forestiers
- Subvention Séjours scolaires
- Conventonnement Département pour appui à l'Assistance pour la Maîtrise d'Ouvrage eau potable et assainissement
- Devis pierres sèches faysses communales
- Mur de la calade de la Gonthier
- Réfection de la piste
- Règlement de l'eau, courrier aux abonnés et multipropriétaires
- Parking Gîtes de Veyrières
- Questions diverses :
 - mail du Fournil des Co'pains
 - éclairage public
 - Subvention Maison de Vallée

1. Déneigement

Comme chaque année, il est proposé de faire une demande de subvention au Département pour le remboursement des frais de déneigement.

Vote : pour à l'unanimité

2. Transfert de la compétence Eau

Il est proposé de voter une délibération contre l'obligation de transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes.

Vote : pour à l'unanimité

3. Contrat Agent

Il est proposé le renouvellement du contrat à durée déterminée d'un des agents de la commune qui arrive à son terme.

Vote : pour à l'unanimité

4. Prime inflation

Il est proposé de donner aux agents de la commune, le maximum prévu par la loi (indexé au nombre d'heures effectuées). Cette somme est à inscrire au budget 2024.

Vote : pour à l'unanimité

5. Subventions

Plusieurs demandes de subventions nous arrivent en désordre. Il nous est difficile de statuer au cas par cas, notamment pour des raisons de manque de visibilité par rapport au budget.

Il est proposé de mettre en place une stratégie d'attribution des subventions. Camille Sanchis a indiqué qu'elle s'en occuperait. Les associations demandeuses seront informées que les demandes devront impérativement être faites avant le 31 mars de chaque année, pour pouvoir être étudiées.

Vote : pour à l'unanimité

6. Subvention Séjours scolaires

Deux demandes nous ont été adressées, concernant des élèves habitant à Chirols :

- un élève pour l'école primaire de Montpezat : participation aux frais pour une sortie scolaire au Pradet (sur la côte Méditerranéenne) ;
- trois élèves de troisième au collège de Montpezat : participation aux frais pour un voyage scolaire en Angleterre.

Pour toute demande de participation aux frais de voyages scolaires, concernant des élèves habitant Chirols et étant scolarisés sur d'autres communes, il est proposé au conseil municipal de s'engager à donner jusqu'à 70 euros par élève.

Vote : pour à l'unanimité

7. Conventonnement Département pour appui à l'Assistance pour la Maîtrise d'Ouvrage eau potable et assainissement

Le Département propose d'accompagner les communes qui le souhaitent à la maîtrise d'ouvrage en matière d'eau potable et d'assainissement (4 types d'entrées : eau potable, assainissement autonome, stations d'épuration et ingénierie).

Pour en bénéficier, il faut signer une convention de 3 ans, en spécifiant dans quel domaine on a besoin d'aide. Le service est gratuit si on n'y a pas eu recours dans l'année ; sinon, il est payant en fonction du type de service (ex : aide en matière d'ingénierie = 60,00 €/mois le temps où est utilisé le service).

Il est proposé de signer cette convention avec le Département, concernant les domaines de l'eau potable et de l'ingénierie.

Vote : pour à l'unanimité

8. Devis pierres sèches faysses communales

Nous avons reçu un devis concernant la réfection de deux brèches dans les faysses de pont de Veyrières (arbres dans les murs). Il s'élève à 11.120,00 euros HT. En plus, l'artisan nous garantit qu'il interviendra pendant des vacances scolaires pour permettre à un agent de travailler avec lui afin de le former.

Il est proposé qu'une subvention soit demandée à la région via le dispositif « coup de pouce » du PNR pour aider au financement de ce projet.

Vote : pour à l'unanimité

9. Mur de la calade de la Gonthier

Une habitante du hameau La Gonthier demande une aide financière pour réparer le mur de la calade. Elle propose d'animer un chantier participatif mais ne peut pas assurer les frais d'hébergement et de nourriture des bénévoles, ainsi que ceux des encadrants de l'association de pierres sèches ELIPS.

Nous ne sommes pas en mesure d'effectuer cette dépense cette année. Mais nous sommes d'accord sur le principe de remettre ce sentier de randonnée en état.

10. Réfection de la piste

Deux des trois devis reçus pour ce chantier ont retenu notre attention. Il s'agit de nettoyer la piste menant au-dessus de la salle polyvalente, et d'anticiper des ravinements futurs.

Il est proposé d'accepter le devis de l'entreprise TP Levaldois, qui s'élève à 2.430,00 € HT

Vote : pour à l'unanimité

11. Règlement de l'eau, courrier aux abonnés et multipropriétaires

Une modification (précision) a été apportée au règlement présenté lors du dernier conseil municipal : « habitat collectif ou unité foncière à plusieurs logements », pour inclure les propriétés à plusieurs bâtiments.

Un courrier sera bientôt adressé à tous les abonnés, indiquant que la commune de Chirols a décidé d'appliquer la loi de 2019 qui permet de facturer autant d'abonnement que le nombre de logements desservis occupés dans une unité foncière. Les propriétaires concernés seront donc informés du nombre de parts fixes que contiendra leur abonnement. Avant l'établissement de la prochaine facture, ils devront indiquer les logements qui ne sont **JAMAIS** occupés.

12. Parking Gîtes de Veyrières

Une habitante de Veyrière, possédant des gîtes, a engagé pour 7.000,00 € de travaux pour aménager un parking de 5 places. Elle s'est rendu compte après coup que le terrain sur lequel les travaux ont été effectués est communal. Elle demande à ce qu'on lui rembourse ces travaux.

A priori, un tel remboursement n'est pas envisageable, mais nous avons besoin de nous rendre sur place pour évaluer la situation et voir quelles compensations pourraient être envisagées.

13. Questions diverses :

Éclairage public

La première réunion de l'atelier projet a eu lieu et quelques habitants y ont participé. Le travail est entamé. Un questionnaire va passer par l'intermédiaire de la gazette pour permettre de faire un état des lieux.

On nous a signalé qu'une ampoule dans le bourg ne fonctionnait plus.

Recensement

Officieusement, en attendant que les chiffres officiels soient publiés par l'INSEE, en ce début 2024, le village de Chirols compterait un nombre d'habitants bien supérieur aux 237 que l'INSEE nous attribue aujourd'hui.

Mail du Fournil des Co'pains

Trois questions nous ont été posées par le fournil des Co'pains :

- l'acquisition d'un nouveau composteur, pour remplacer celui existant et trop petit au regard de l'obligation faite aux habitants de ne pas mettre de bio-déchets dans les poubelles tout-venant. On va en commander deux à la ComCom : un pour la tranchée et un pour Pont de Veyrières. À ce titre Romain Poyet nous invite à bien faire la distinction entre compost et bio-déchets, qui à son avis ne devraient pas être traités de la même manière. On peut regretter que la loi ne soit pas très claire à ce sujet
- demande d'aménagement de l'entrée du fournil : étant donné que c'est un bâtiment municipal, c'est la mairie qui fera la demande d'autorisation de travaux. Les Co'pains nous fourniront une esquisse de ce qu'ils comptent faire.
- problème de gouttière percée : les agents iront voir

Subvention Maison de Vallée

La Maison de Vallée nous demande, comme chaque année, une participation pour les actions menées sur notre commune. Cette demande est un peu anticipée par rapport au budget, parce que la Maison de Vallée doit pouvoir s'appuyer sur un prévisionnel de financement pour faire des demandes de subventions de son côté.

Il est proposé de valider le principe d'une subvention à la maison de Vallée, dont le montant sera fixé lors de l'établissement du budget.

Vote : pour à l'unanimité

Le prochain conseil municipal se tiendra le **mercredi 27 mars 2024, à 18h30**.